



## Appel pour une politique nationale de prévention des inondations à la hauteur des enjeux économiques et sociaux

**Face aux inondations qui menacent gravement et durablement notre économie, il faut réduire le risque à la source aussi bien dans les rivières que dans les entreprises !**

De manière directe, ce sont des centaines de milliers de logements, d'entreprises et d'emplois qui sont installés dans les vallées. Indirectement, l'endommagement des réseaux d'électricité, d'eau, de routes, de voies ferrées, affaiblira l'économie des territoires situés bien au-delà de la seule vallée inondée.

A titre d'exemple, voici quelques chiffres :

En Région Ile de France, une crue de la Seine du type de celle de 1910 inonderait aujourd'hui les logements d'environ 900 000 personnes, endommagerait 57 000 entreprises, impacterait la vie quotidienne et les déplacements de plusieurs millions de Franciliens et coûterait à la collectivité de l'ordre de 12 milliards d'euros de dommages<sup>1</sup>.  
« Ce serait une catastrophe majeure au niveau national sinon européen. La vie économique française serait sans doute paralysée pour un certain temps. Le recours à la solidarité internationale serait sans doute nécessaire<sup>2</sup>. »

Sur la Loire, entre Nevers et Angers, ce sont 300 000 personnes qui seraient concernées par une inondation comme celles de 1846, 1856 et 1866, 14 000 entreprises, dont 13 000 sont des PME de moins de 20 salariés, dont on imagine bien le mal qu'elles auraient à se relever d'une telle catastrophe. Cela représente presque 20% des entreprises des « zones d'emplois » bordant la Loire<sup>3</sup>.

Sur le Rhône, une crue très forte concerne aussi près de 300.000 personnes et provoquerait 4,8 milliards d'euros de dégâts, dont près de la moitié concernant les activités commerciales et industrielles<sup>4</sup>.

*Proposition n°1 : Pour réduire les effets des inondations, il nous faut continuer à réduire l'importance des inondations en retenant autant que possible les crues à la source même des écoulements, partout sur les bassins versants.*

*Proposition n°2 : Mais il faut aussi réduire les conséquences dommageables des inondations au cœur même des logements, des réseaux et des entreprises qui seront un jour inondés, à travers une politique d'ampleur incitant chaque propriétaire à agir sur ses biens.*

*Proposition n°3 : Faisons en sorte que nos territoires restent compétitifs malgré leur exposition au risque d'inondation. Profitons des programmes subventionnés par Bruxelles, de réduction de la vulnérabilité de notre tissu socio-économique à l'inondation.*

<sup>1</sup> Source : Conseil régional d'Ile de France

<sup>2</sup> Rapport des inspections générales, Etude sur les aléas naturels et leurs enjeux, octobre 2005

<sup>3</sup> Source : Plan Loire Grandeur Nature, Note de synthèse du 30 juin 1999.

<sup>4</sup> Source : Etude globale pour une stratégie de réduction des risques dus aux crues du Rhône, novembre 2002

### **Nos territoires majeurs sont bien plus exposés que ceux des autres pays européens.**

Paris est protégée contre les crues « centennales » (les crues qui ont chaque année une probabilité de 1/100 de se produire). Londres et Bonn sont protégées contre les crues cinq-centennales et Amsterdam contre les crues « mille deux cent cinquennales ».

La France peut-elle continuer à être compétitive si elle accepte que Paris soit 5 fois plus exposée que Londres ou Bonn et 10 à 15 fois plus exposée qu'Amsterdam ?

*Proposition n°4 : Anticipons la mise en œuvre de la directive européenne sur les inondations et préparons des concertations générales à l'échelle des grands bassins versants pour définir une stratégie ambitieuse pour des crues de période de retour 500 ans.*

### **Notre politique de prévention ignore souvent le développement des territoires.**

Pour contrer l'extension des villes dans les zones inondables, notre politique s'est concentrée sur le contrôle de l'urbanisation dans ces secteurs.

En bloquant tout nouveau développement, ou en l'autorisant aveuglément, nous ne répondons pas aujourd'hui à la question qui devrait être au centre de notre réflexion : Comment se développer et rester compétitifs dans un territoire exposé à des risques naturels et technologiques ?

*Proposition n°5 : Trouvons les moyens de ne pas entraver inutilement le développement économique de nos territoires, tout en faisant en sorte qu'ils puissent supporter une inondation sans devoir être rayés de la carte. C'est une approche de développement territorial plutôt que d'urbanisme qu'il nous faut suivre. Il n'y a pas de développement durable des territoires sans prise en compte des risques naturels dans les politiques d'aménagement.*

### **Il est urgent de nous organiser pour faire face à des événements pas si rares que cela.**

Nous venons de commémorer la survenue il y a 150 ans d'une situation météorologique qui, en juin 1856, a provoqué la crue simultanée des bassins du Rhône, de la Loire et de la Garonne, ainsi que du pourtour méditerranéen. Nous commémorerons dans trois ans la crue de 1910 sur la Seine. Ce sont des événements qui se reproduiront certainement, et qui ne sont pas si rares qu'on le croit ! De nombreux rapports d'experts, et l'examen de ce qui s'est passé à la Nouvelle Orléans, montrent que nous ne sommes pas suffisamment prêts !

**Préparons-nous mieux à gérer la crise :** les plans ORSEC et les plans communaux ne suffisent pas face à un phénomène qui, comme en 1856, a touché gravement 55 départements. Tirons les conséquences de la tempête de 1999 et montrons que nos réseaux, nos entrepreneurs, nos assureurs, nos pouvoirs publics sauront comment faire avant, pendant et après la crise.

*Proposition n° 6 : Une bonne préparation demande des plans d'alerte, de sauvegarde, de secours et de retour à la normale dans chaque entreprise, chaque établissement public, chaque réseau public, chaque commune, chaque département, chaque zone de défense, tous ces plans étant coordonnés entre eux. Donnons-nous les moyens humains et techniques nécessaires et formons-nous par des exercices réguliers et un apprentissage systématique à chaque prise de fonction.*

**Préparons-nous à indemniser des dommages qui dépasseront largement les capacités actuelles du système d'indemnisation des catastrophes naturelles :** pour un retour rapide à la vie normale et un redémarrage compétitif de l'économie, l'enjeu est de taille et demande une organisation à la hauteur. Couvrir des dommages dépassant les dizaines de milliards d'euros et prendre en compte tous les impacts indirects ne s'improvisent pas.

*Proposition n°7 : Soumettons au Parlement un examen et une révision de la loi de 1982, relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles.*

**Préparons-nous à devoir reconstruire de nombreux territoires dévastés :** la reconstruction consécutive à des inondations comme celles de 1910 ou de 1856 consiste en de véritables « mini plans Marshall », si l'on veut être à la hauteur de l'enjeu social et économique et si l'on ne veut pas mettre cinq ans à retrouver le niveau de notre économie nationale. Cela ne s'improvise pas, comme on a pu le voir à la Nouvelle Orléans, mais aussi en Arles ou sur la Somme avec des territoires qui portaient encore des séquelles plusieurs années après.

*Proposition n°8 : Identifions ce qu'il faudra ne pas reconstruire à l'identique et préparons dès maintenant la reconstruction.*

**Il faut agir, et donc encourager des maîtres d'ouvrage pour des travaux hydrauliques et des actions de réduction de la vulnérabilité des biens !**

Les travaux hydrauliques pour réduire le risque d'inondation ont du mal à se faire parce qu'il manque les maîtres d'ouvrage publics pour les conduire ! La difficulté va grandissant avec la décentralisation. De la même manière, la réduction des atteintes que l'inondation engendrera dans chaque logement, entreprise ou bien public nécessite d'identifier et d'encourager des porteurs de démarches, en matière de réduction de vulnérabilités.

Certes la création des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) laisse entrevoir un acteur reconnu et doté de moyens financiers adéquats. Mais leur existence dépend encore trop des hommes qui les portent.

*Proposition n°9 : Il faut encourager la création des EPTB et leur donner des moyens financiers. Une politique nationale s'impose, avec des incitations à la clef.*

**Arrêtons de tuer l'initiative par une responsabilité administrative et pénale insupportable !**

Comme dans d'autres politiques ayant trait à la prévention d'un risque, la responsabilité finale incombe généralement au Maire, qui peut être poursuivi pour de multiples raisons, dès lors qu'il sera prouvé qu'il n'a pas rempli ses missions, trop larges, de police municipale.

*Proposition n°10 : Révisons cette responsabilité, surtout lorsque les Maires ne disposent pas autour d'eux d'une équipe technique à la hauteur de la tâche.*

## **L'enjeu pour les élus du CEPRI**

Les élus du CEPRI, élus de collectivités ou d'associations de collectivités qui oeuvrent pour la prévention du risque d'inondation, veulent saisir l'occasion de débat et d'évolution politique forte qu'offre la campagne électorale pour la présidentielle et les législatives.

Ils interpellent par cette déclaration commune, tout autant les candidats à l'élection présidentielle que ceux à l'élection législative sur la nécessité de considérer enfin en France le risque d'inondation à la hauteur des enjeux qu'il représente pour notre économie et de l'inscrire dans les politiques de développement durable.